

## AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT DE LIGUE 2017/2020

21 Octobre 2018  
BAIE DE ROYAN  
REGATES DE ROYAN  
Grade 5 B

Série :420/SOLITAIRES/LARSERS/IND/OPTIMISTS/HANSAS 303

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Le règlement sportif et ses annexes de la Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux IND -SOLITAIRE-DOUBLE.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à :

RÉGATES DE ROYAN  
PROMENADE PIERRE DUGUA DE MONS  
PORT DE PLAISANCE.  
17200 ROYAN  
Tél :05.46.05.44.13

au plus tard le.....

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,

- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

### 4. DROITS A PAYER

Droits d'inscription (maximum) du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2018 :

**7,00 € par coureur et par journée,**

|  |                         |                      |  |
|--|-------------------------|----------------------|--|
|  | Solitaires : <b>7 €</b> | Double : <b>14 €</b> |  |
|--|-------------------------|----------------------|--|

### 5. PROGRAMME

| Programme                     | Date       | Heure |
|-------------------------------|------------|-------|
| Confirmation des Inscriptions | 21/10/2018 | 09H00 |
| Clôture des inscriptions      |            | 10h30 |
| Jauges et contrôles           |            |       |

Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

| Date       | Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement | Classes       |
|------------|---|---------------|
| 21/10/2018 | 11H30   | Toutes séries |
|            |   |               |

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après :

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

Afficher suivant les prescriptions fédérales

## 7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition du Championnat de ligue voile légère.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués en présence des participants

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

## 13. SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

| Port de | Baies de | Date       | Basse mer | Pleine mer | Coefficient |
|---------|----------|------------|-----------|------------|-------------|
| ROYAN   | ROYAN    | 21/10/2108 | 09 :40    | 15 :56     | 57/63       |
|         |          |            |           |            |             |
|         |          |            |           |            |             |
|         |          |            |           |            |             |

## ZONE DE COURSE

### BAIE DE ROYAN

